



droits ds personnes étrangères

Par **hanane31200**, le **07/07/2010** à **14:10**

bonjour,

alors je connais une fille qui s'est mariée avec une jeune marocaine qu de plus est sa cousine, lorsqu'il est a fait venir il a fait rester avec lui 3 mois et elle est rester un an et demi chez ses beau parents, durant ces 3 mois et par la suite il a eu des violences envers elle mais ell ne connaissait pas ses droits et elle rester enfermées maintenant elle est en foyer et en instance de divorce puisqu'il a trompé avec une autre et il est toujours avec elle. La préfecture aujourd'hui lui accorde seulement que 1 mois pour rester en france ce que je voudrai savoir c'est qu'elles sont ces droits puisqu'elle va rentrer et que elle sera rejeté de tous la bas c'est vraiment urgent silevouplait aidez moi dites moi qu'elles sont ces droits si elle peut faire quelquechose ou pas pour rester en france et pouvoir se reconstruire???????